

PRESTATION CONSEIL RH

Être accompagné

DES CONSEILS POUR RELANCER VOTRE ACTIVITÉ JUSQU'À 100 % FINANCÉS

Pour mieux rebondir, l'Opco EP soutient **le développement économique et la stratégie de votre entreprise grâce à une prestation de conseil RH.**

PRESTATION CONSEIL RH

C'est quoi ?

Un **accompagnement sur-mesure** par un expert en ressources humaines. Cette prestation est cofinancée par l'État et l'Opco EP jusqu'à 100 %.

1 Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 250 salariés relevant de l'Opco EP.

2 Contenu

- **Accompagnement** à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise sanitaire.
- **Anticipation** de vos besoins en compétences.
- **Accompagnement** à la gestion des emplois et parcours professionnels dans le cadre des transitions collectives.
- **Recrutement** et intégration des salariés dans l'entreprise.
- **Professionalisation** de la fonction RH dans l'entreprise.
- **Amélioration** du dialogue social et des relations sociales dans l'entreprise.

3 Avantages

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, par un consultant spécialisé, pour répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines en vue de la reprise économique.

4 Financement

Grâce au concours de l'État, financement par l'Opco EP de :

- **100 %** pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- **50 % à 100 %** pour les entreprises de 50 à 249 salariés.

5 Démarche

- **Consultez** l'annuaire des prestataires recensés par l'Opco EP sur opcoep.fr
- **Contactez** votre **conseiller Opco EP**.